

Département de SEINE ET MARNE  
Arrondissement de FONTAINEBLEAU  
Canton de FONTAINEBLEAU  
Commune de BURCY  
01 64 24 07 62  
*burcy-mairie@orange.fr*

**PORTANT FERMETURE PROVISOIRE  
DE L'EGLISE A compter du 09 avril  
2024 pour une durée indéterminée**

**Le Maire de BURCY**

Vu le code des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2212-1, L.2212-2, L.2212-5 ;

Vu les pouvoirs de police du Maire,

Vu le code de la construction et de l'habitation, et notamment ses articles R.123-27 et R.123-52 ;

Vu le décret n° 95-260 du 8 mars 1995 modifié relatif à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité ;

Vu le rapport de constat établi en avril suite à leur visite du 18 mars 2024 par le cabinet d'architecte en charge du dossier

Considérant que suite à une expertise, des faiblesses dans la structure de l'église ont été mises en évidence, la sécurité des personnes étant engagée, il convient de réaliser des travaux.

Considérant qu'il y a lieu, dans l'intérêt de la sécurité publique, d'ordonner la fermeture provisoire de l'église

**ARRÊTE**

Article 1 : Pour des raisons de sécurité, l'accès à l'Eglise Saint Amand est provisoirement interdit au public, à compter du 09 avril 2024 pour une durée indéterminée.

Article 2 : La réouverture des locaux au public ne pourra intervenir qu'après une mise en conformité de rétablissement et une autorisation délivrée par arrêté municipal.

Article 3 : Monsieur le Maire de BURCY est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Article 4 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée par procès-verbal et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Préfet de Seine-et-Marne, le groupement de gendarmerie de la chapelle-la-reine chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Cet arrêté sera également adressé pour information :

- A la Paroisse de Puiseaux
- Diffusion sera faite aux modes de publication (réseaux et affichage)
- A l'Architecte des Bâtiments de France

A Burcy, le 09 avril 2024  
Le Maire,  
Philippe CHALMETTE

